



# Les Partenariats Public-Privé

---

SOUTIEN PUBLIC

20 octobre 2016



# Sommaire

▶ 1 PPP- Rappel de définitions et grands principes

---

▶ 2 PPP- Rappel des structures contractuelles types

---

▶ 3 Formes possibles de soutien public

---

▶ 4 Comment évaluer les besoins de soutien?

---

▶ 5 Quelques exemples

---

# SOUTIEN PUBLIC

---

## 1. PPP – Rappel de définitions et grands principes

- Un Partenariat Public-Privé est
  - un contrat de long-terme,
  - entre une entité publique et une société privée,
  - où la société privée s'engage à fournir un service global pouvant combiner financement, conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une infrastructure publique.
- La société privée est rémunérée
  - soit par les redevances payées directement par les usagers,
  - soit par des paiements de l'entité publique, conditionnés à l'atteinte de certains niveaux de disponibilité et performance du service,
  - soit par une combinaison des deux.

*On distingue plusieurs formes de PPP:*

- Les PPP « concessifs »: Délégations de service public (DSP) de type concession:
  - Une personne publique confie, pour une période déterminée, l'exécution de travaux ou la gestion d'un service public ou d'intérêt général dont elle a la responsabilité, à un concessionnaire /délégataire, qui l'exploite à ses risques et périls.
  - la rémunération du délégataire / concessionnaire est substantiellement liée à l'exploitation du service public pour lequel l'ouvrage a été construit.
  - Les usagers peuvent être multiples (route à péage, ports, distribution d'eau ...), uniques (acheteur d'électricité), privés ou publics (ou une combinaison des deux).

*On distingue plusieurs formes de PPP:*

- Les PPP « concessifs »: contrats d'affermage
  - La différenciation entre affermage et concession consiste essentiellement dans la réalisation et la prise en charge par le délégataire du financement de l'établissement de l'ouvrage.
  - la personne publique met à disposition du délégataire les équipements nécessaires au service public, qu'elle a préalablement réalisés. Le délégataire agit pour son propre compte et est chargé d'exploiter et d'entretenir ce service, moyennant des redevances qu'il verse à la collectivité (au titre de la remise des ouvrages ou équipements et/ou du droit d'exclusivité que lui garantit la collectivité délégante et/ou pour occupation du domaine public).
  - la rémunération du partenaire privé consiste en la perception des redevances sur les usagers de l'ouvrage ou sur ceux qui bénéficient du service public, dont il est prévu le mode de révision.

*On distingue plusieurs formes de PPP:*

- Les PPP à paiement public:
  - Une personne publique confie pour une période déterminée à un tiers une mission globale incluant le financement privé d'investissements nécessaires à un service public ou à un service d'intérêt général, la construction ou la transformation des ouvrages ou des équipements, leur entretien, leur maintenance et/ou leur gestion sur toute la durée du contrat.
  - La rémunération du cocontractant est effectuée par la personne publique sur toute la durée du contrat à compter de la mise en service de l'ouvrage.
  - La rémunération est liée à des objectifs de performance et peut intégrer des recettes annexes (éventuellement partagées avec la personne publique).

### **Les PPP permettent de résoudre des contraintes budgétaires –**

Les moyens financiers limités des Etats ne leur permettant pas d'investir suffisamment dans la construction d'infrastructures essentielles.

Les PPP sont une alternative à la commande publique, donnant accès à des ressources financières privées, et étalant les contributions financières publiques dans le temps.



### **Les PPP permettent une meilleure sélection des projets –**

L'insuffisance de ressources et d'expertise publiques consacrées à l'évaluation de projets peut résulter en le développement de projets qui n'aboutissent pas ou ne génèrent pas les bénéfices économiques attendus relativement à leur coût.

L'approche PPP peut améliorer la sélection des projets, en mobilisant l'expérience et expertise d'investisseurs privés, dont la décision d'investissement est fondée sur une analyse de viabilité technique et financière.

### **Les PPP permettent d'améliorer la gestion de la construction et de l'exploitation des projets –**

La construction de projets gérés par le secteur public génère souvent des surcoûts et des retards.

Avec une structure de PPP, le secteur privé se voit transféré tout ou partie du risque de construction et d'exploitation, et sera incité à atteindre des objectifs de performance.

### **Les PPP permettent d'améliorer la maintenance des infrastructures –**

Les actifs gérés par le secteur public peuvent être confrontés à des moyens financiers et humains insuffisants pour assurer une maintenance adéquate, résultant en des coûts supérieurs dans le temps et une détérioration de la qualité des services.

L'implication du secteur privé permet de réduire ces risques, à travers ses obligations contractuelles et des régimes d'incitations et pénalités.

### En résumé:

- Les PPP permettent d'améliorer la sélection des projets,
- Les PPP permettent d'améliorer la gestion de la construction et de l'exploitation des projets
- Les PPP permettent d'améliorer la maintenance des infrastructures
- Les PPP permettent de résoudre des contraintes budgétaires, en faisant appel aux financements privés et en étalant dans le temps les contributions financières publiques

### **Mais le recours au PPP n'exonère pas le secteur public:**

- De la prise en charge de certains risques, que le secteur privé ne peut assumer;
- D'apporter dans certains cas un soutien financier direct, et de fournir des engagements, financiers ou non, nécessaires pour assurer la viabilité financière des projets;
- D'une analyse et d'un suivi détaillés des projets entrepris.

# SOUTIEN PUBLIC

---

## 2. PPP – Rappel des structures contractuelles types

- Le concessionnaire finance tout ou partie de la construction et est en charge de la construction et de l'exploitation du projet;
- Le concessionnaire peut collecter les cash-flows générés par l'infrastructure:
  - revenus des utilisateurs finaux: route à péage, ports, aéroports, etc.
  - revenus d'un seul acheteur (exemple: génération électrique (contrat d'achat))
  - Revenus d'une entité publique et d'utilisateurs privés (exemple: traitement de déchets)
- Le concédant peut recevoir des redevances de concession

L'Autorité Publique transfère la majorité des risques au concessionnaire, qui est fortement incité à gérer la construction et l'exploitation du projet de manière efficace.

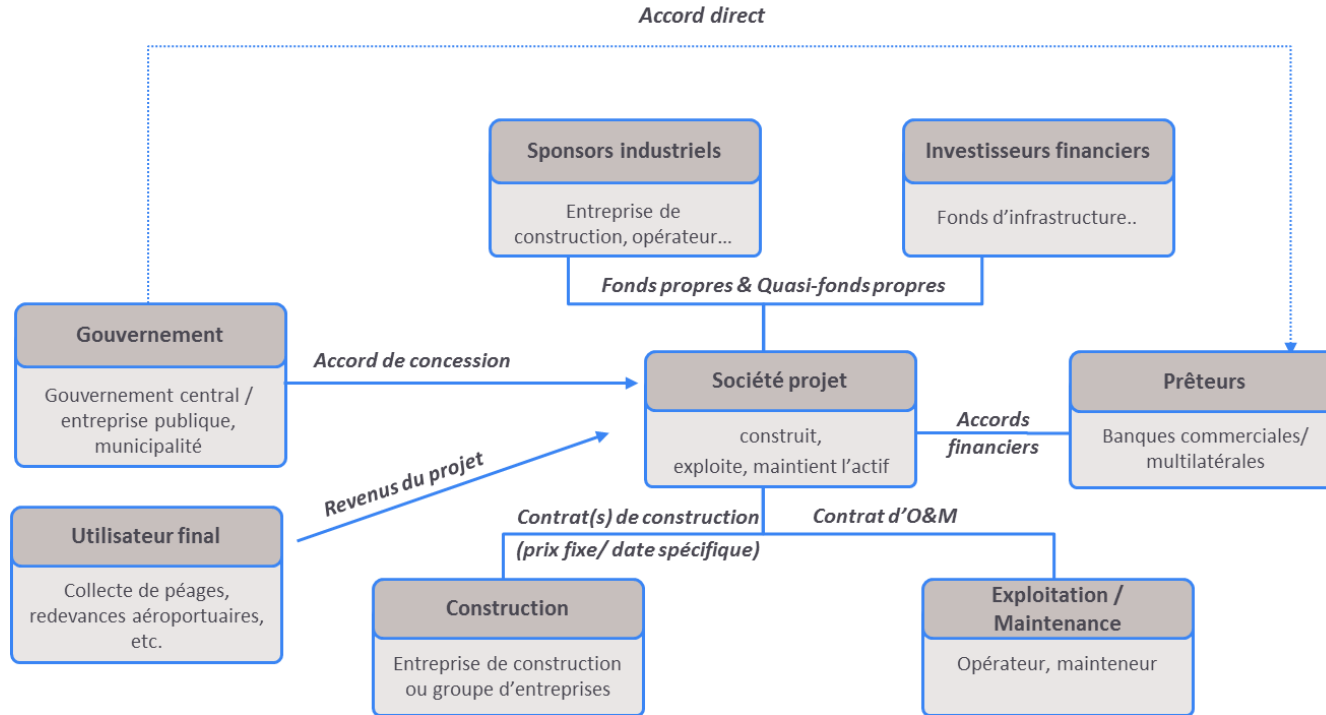
Ce modèle n'est pas adapté aux projets d'infrastructure sociale



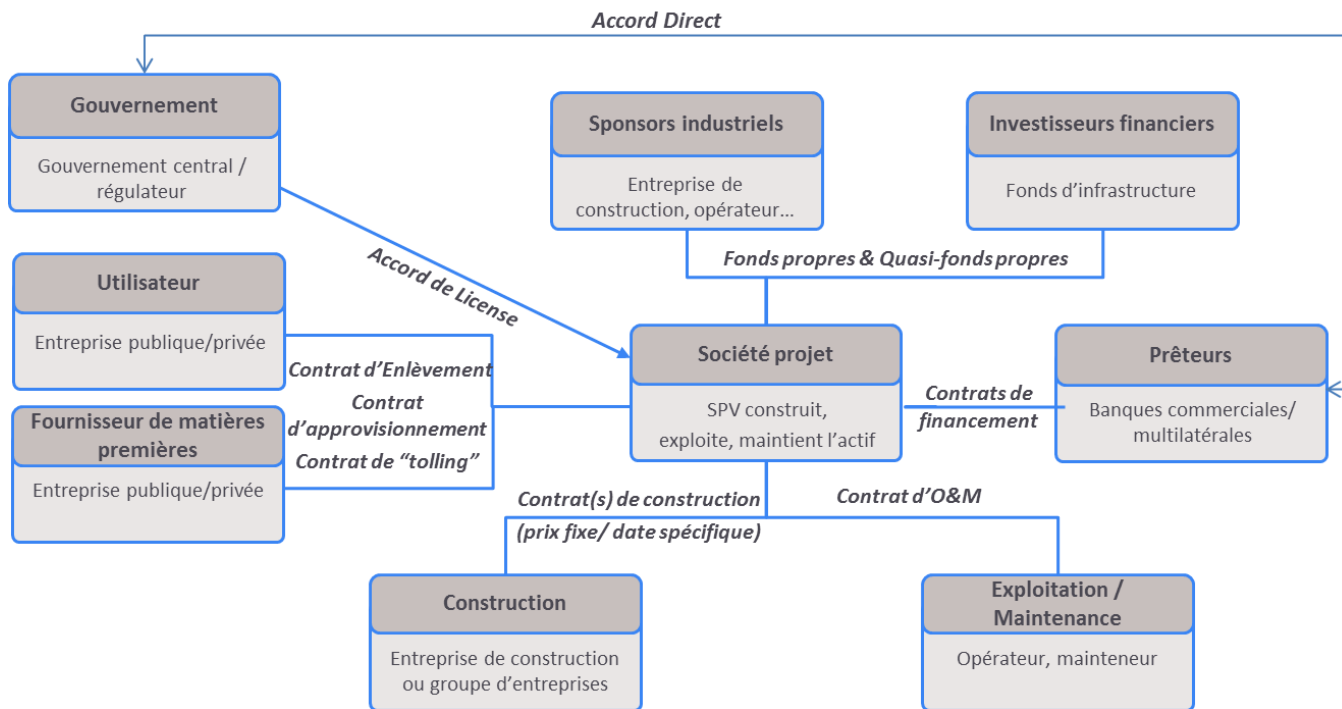
- Le partenaire privé finance tout ou partie de la construction et est en charge de l'exploitation du projet, hors certains services publics.
- Le partenaire privé reçoit une contribution périodique de l'Autorité Publique, fonction des performances réalisées, éventuellement réduite de pénalités.
- L'Autorité Publique reçoit les revenus des usagers, s'il y en a.

Ce modèle est notamment adapté aux projets d'infrastructure sociale (prisons, hôpitaux, universités).

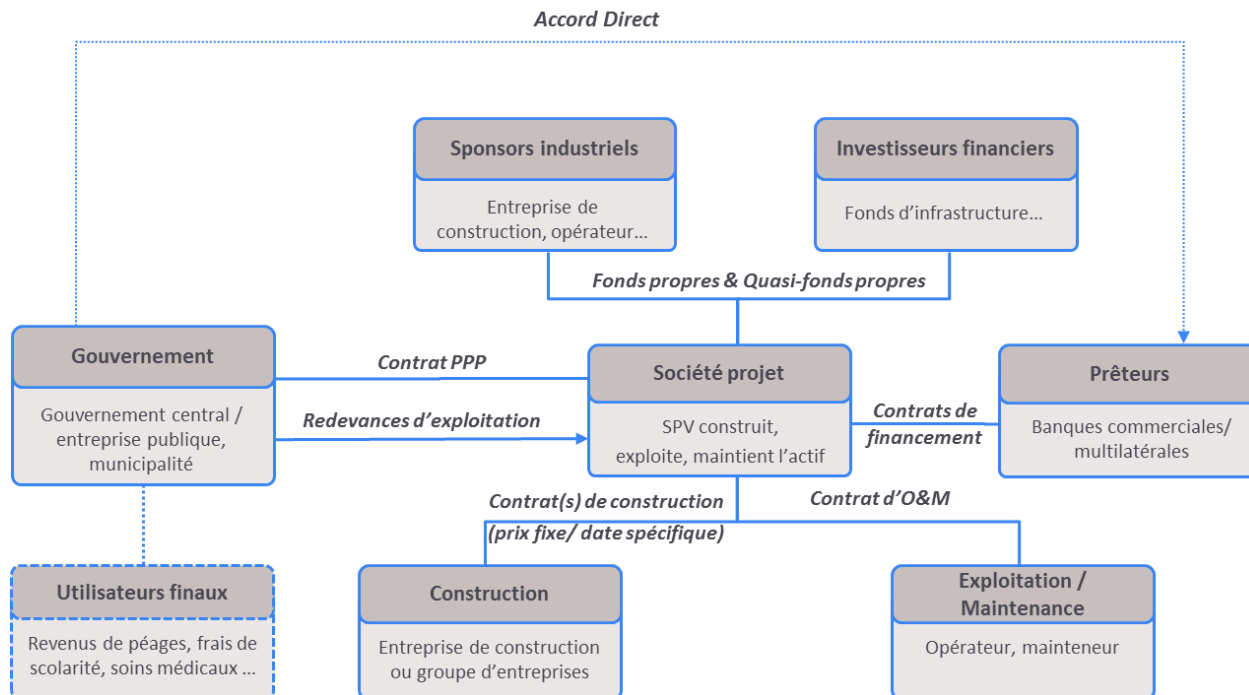
# ► Concession avec revenus des usagers finaux



# Partenariat Public Privé: concession avec utilisateur unique



# Partenariat Public Privé : avec redevances d'exploitation



# SOUTIEN PUBLIC

---

## 3. PPP – Formes possibles de soutien public

- ❑ Par définition, les projets structurés en PPP comportent une composante publique, et donc des engagements de l'Etat sous diverses formes (financiers et non financiers)....
  
- ❑ Les contributions de l'Etat sont nécessaires lorsque:
  - Le projet, bien que socio économiquement rentable, n'est pas financièrement viable sur ses mérites propres, et ainsi ne peut pas attirer les investisseurs et prêteurs privés sans elles ;
  - Le projet comporte des risques que le secteur privé ne peut assumer ou gérer.

- Les contributions de l'Etat sont fonction de :
  - La viabilité financière du projet sur ses mérites propres;
  - La répartition des risques entre partenaire public et partenaire privé, fonction de ceux que peut assumer le secteur privé et du coût des risques;
  - Le périmètre du contrat de partenariat;
  - La disponibilité des financements privés;
  - La soutenabilité budgétaire et la capacité d'emprunt public;
  - La nécessité et disponibilité d'assurances / garanties contre risque politique / risque de contrepartie publique.

- ❑ Les apports financiers et en nature de l'Etat peuvent être partiellement ou totalement compensés au cours de la vie des projets, à travers des redevances de concession, ou la perception de paiements des usagers en cas de PPP à paiement public.



## Pendant la période de développement / construction:

- ❑ Subventions d'investissement
  - Paiement initial ou étalé
  - Peuvent être financées par des dons ou prêts souverains concessionnels
- ❑ Injection de fonds propres / quasi fonds propres
  - Participation directe de l'Etat
  - Participation à travers des fonds dédiés (fonds souverains, fonds d'infrastructure)
- ❑ Prêts subordonnés ou senior, à conditions concessionnelles ou non.
  - Allongement des durées de financements

## Pendant la période de développement / construction:

- Prise en charge de certains coûts de développement / construction
  - Compensation des coûts de préparation d'offres
  - Coûts d'expropriation / coûts et gestion du recasement
  - Coûts de dépollution des sites
  - Maitrise d'ouvrage de certains travaux (bâtiments annexes, raccordements aux réseaux, infrastructure en amont ou en aval du projet ...)

## Pendant la période d'exploitation

- Redevances d'exploitation,
- Compensations tarifaires / compléments de revenus (sous forme de subventions ou prêts)

- Les redevances dues par la personne publique sont déterminées par des formules précises, ajustées au moment du bouclage financier et selon les événements, et diminuées de pénalités applicables et de la part des recettes annexes revenant au partenaire public
- Typiquement, les redevances dans le cas d'un contrat de paiement de disponibilité sont calculées comme suit :
  - R1 : loyer financier (amortissement des investissements, charges financières, rémunération des fonds propres, paiement de l'impôt sur les sociétés)
  - R2 : loyer d'exploitation (coûts d'E&M supportés par le partenaire privé)
  - R3 : loyer de maintenance (provisions pour GER supportés par le partenaire privé)

### Mise à disposition de terrains :

- Question concernant les projets de transport (route, rail), ou ceux avec une emprise importante (aéroports);
- Risque difficilement supportable par les investisseurs privés (risque de délai, coût d'expropriation);
- Mise à disposition de terrains du domaine public, ou achat des terrains par l'Etat;
- Résolution de préférence au préalable du lancement des appels d'offres ?

### Apport d'équipements

### Aide à l'obtention des permis et autorisations

- Exemptions, taux préférentiels, ou prise en charge de taxes (TVA, droits d'enregistrement ...)
- Exemptions ou suspension de droits de douane
- Exonération ou taux réduit d'impôt sur les sociétés, pendant une durée déterminée
- Règles particulières d'amortissement fiscal

- Garantie d'une partie des dettes de la société projet.
- Garanties des obligations de paiement de sociétés publiques.
- Garantie de convertibilité de devise.
- Couverture du risque de change (revenus libellés en partie en devise étrangère, ajustements de tarifs / redevances en fonction de l'évolution des cours de change).
- Ajustement contractuel des redevances d'exploitation.
- Garantie de refinancement de certains emprunts (dette en devise locale, dont la durée initiale est trop courte).

- ❑ Engagement contractuel de maintien de l'équilibre financier
  - Clauses de paysage (non concurrence de nouvelles infrastructures).
  - Couverture de risques de surcoûts et délais dans certains cas (modification du cahier des charges, grèves ...).
  - Clauses de révision (modification de la rémunération, prolongation du contrat, extension du périmètre ...).
  
- ❑ Indemnités de résiliation
  - En cas de faute de la personne publique / intérêt général.
  - En cas de force majeure.
  - En cas de faute de la personne privée.



## ► Engagements contingents – clauses de révision – Exemple

- Dans le cadre de contrats de concession en France, les exploitants d'aéroports et l'Etat signent des contrats de régulation économique pluriannuels (5 ans).
- Ces contrats:
  - Établissent des plafonds d'évolution des principales redevances au vu d'un programme d'investissements défini;
  - Fixent des objectifs de qualité de service et le régime d'incitation financière associé.
- Les plafonds sont basés sur un critère de juste rémunération des capitaux investis, au sein d'un périmètre d'activité dit « régulé »
- Les principes de ce type de contrat peuvent être utilisés dans d'autres secteurs (concession de distribution d'eau ou d'électricité par exemple).

- En cas de force majeure, ou bouleversement économique irrémédiable pour cause de faits nouveaux (imprévision):
  - $A + B + C - D$
  - A = encours total du montant de dette et de fonds propres et quasi fonds propres tels que dans les comptes de l'entreprise
  - B = frais nets de rupture des contrats
  - C = montant des impôts résultant des indemnités de résiliation
  - D = montants couverts par les assurances du titulaire

- Pour motif d'intérêt général / défaut du concédant :
  - $A + B + C - D + E$ , où
  - $E =$  manque à gagner du Titulaire. Ce montant fait l'objet de négociation avec les candidats. En principe, VAN des flux de trésorerie futurs rémunérant fonds propres et quasi fonds propres, actualisés au taux d'emprunt de l'Etat +  $x\%$

- Si déchéance du titulaire :
  - $VN - P + C - D$ , où
  - VN = valeur nette comptable, diminuée des subventions
  - P = préjudice, + coût de mise en sécurité et en conformité des travaux. Les candidats demandent en général un plafonnement de ce montant.
  - C = montant des impôts résultant des indemnités de résiliation
  - D = montants couverts par les assurances du titulaire

Les banques cherchent à être couvertes, même dans ce cas, y compris des coûts de rupture de contrats de couverture.

## ► Récapitulatif des principales formes de soutien public

Phase du projet	Apports financiers	Apports en nature	Engagements contingents
Développement/ Construction	<ul style="list-style-type: none"><li>- Subventions d'investissement</li><li>- Injections de (quasi) fonds propres</li><li>- Prêts</li><li>- Prise en charge de certains coûts de développement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à disposition de terrains</li><li>- Apport d'équipements</li><li>- Aide à l'obtention des permis et autorisations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garanties de dette</li><li>- Garanties d'obligations de sociétés publiques</li><li>- Garanties de convertibilité/change</li><li>- Engagement contractuel de maintien de l'équilibre financier</li><li>- Indemnités de résiliation</li></ul>
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Redevances d'exploitation</li><li>- Compensations tarifaires / compléments de revenus</li></ul>		

# SOUTIEN PUBLIC

---

4. PPP – Comment évaluer les besoins de soutien?

- Phase d'identification et sélection
  - Analyse préliminaire de viabilité financière
    - Estimations de cash-flows futurs
    - Analyse initiale de bancabilité
    - Analyse préliminaire de soutenabilité budgétaire
  
- Phase de préparation
  - Etudes techniques et de marché
  - Modélisation financière
  - Sondage de marché / Matrice de risques détaillée

- Phase d'appel d'offres
  - Etendue des soutiens publics comme critère de sélection
  - Négociations contractuelles
- Phase d'exécution
  - Evaluation des engagements
  - Ajustements / négociations de modifications contractuelles



- Estimation des revenus et coûts
  - Etude préliminaire des coûts de construction, des revenus finaux, et des coûts d'exploitation et maintenance
- Conditions pour attirer les capitaux privés?
  - Quels risques les investisseurs et les prêteurs peuvent-ils en principe assumer pour ce type de projet?
  - Dans quelles conditions et à quel coût (durée des financements, ratios financiers, rendement attendu, garanties / assurances requises)?
  - ➔ Matrice de risques simplifiée, et détermination de la forme adéquate de PPP (concession / PPP avec redevances d'exploitation)

- Quelle est la profondeur du marché?
  - Identification des principaux acteurs (investisseurs et prêteurs).
  - Estimation du montant de fonds propres et dette disponible pour le projet.

➔ Projections financières

Le modèle financier permet de:

- Déterminer les contributions financières possibles du secteur privé (fonds propres et dette)

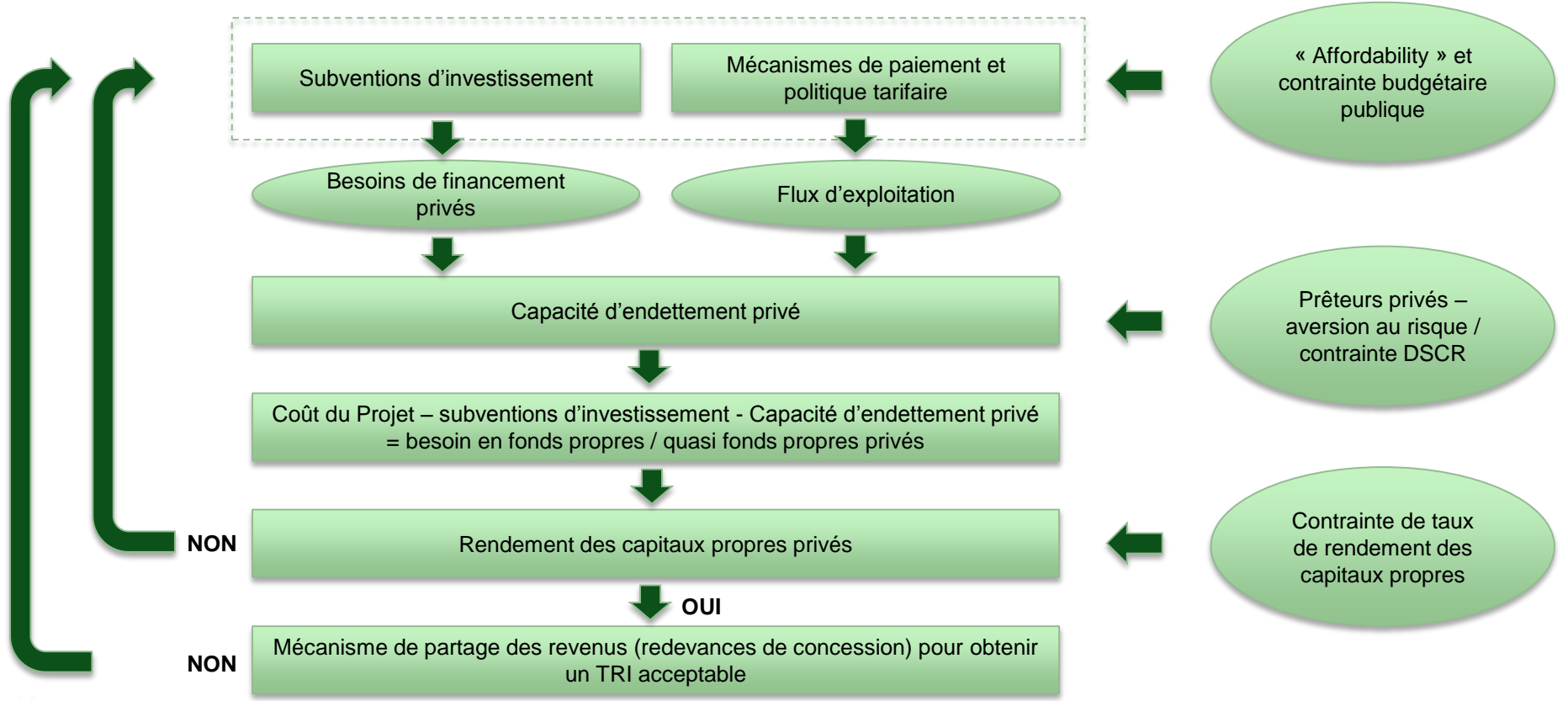
Le modèle financier permet de:

- Calculer les contributions financières nettes de l'Etat, selon plusieurs formes de PPP et scénarios:
  - Concession: Contributions annuelles du montant des subventions d'investissement et prise en charge directe de coûts de développement / construction, nette des revenus fiscaux générés par le projet, et des redevances de concession.
  - PPP avec paiement de disponibilité: Contributions annuelles du montant des subventions d'investissement, des redevances de disponibilité et prise en charge directe de coûts de développement / construction, nette des revenus fiscaux générés par le projet et des revenus des utilisateurs finaux revenant à l'Etat.
  - Calcul de la valeur actualisée de ces contributions nettes

Le modèle financier permet de:

- Analyser le montant des contributions nettes au regard du budget de l'Etat.

# Phase d'identification - Analyse préliminaire de viabilité financière



Modélisation financière et matrice des risques mises à jour sur la base de :

- Etudes techniques et de marché approfondies
- Analyse approfondie de l'appétit des investisseurs et de la bancabilité du projet:
  - Présentation au marché et dialogue avec investisseurs et prêteurs potentiels (prêts souverains et prêts au privé)
  - Recueil des opinions et suggestions sur les conditions nécessaires au succès du projet

→ Détermination de certains engagements nécessaires de l'Etat, traduits dans les documents d'appel d'offres.

- Certains engagements publics peuvent être déjà fixés dans le contrat provisoire (par exemple: prise en charge des expropriations / mise à disposition des terrains / prise en charge de certains travaux / fiscalité / indemnisation en cas de terminaison).
- Les engagements financiers (subventions, montant des redevances de disponibilité), le montant et les formules de calcul des redevances de concession, sont souvent des critères essentiels de sélection des offres.
- Les engagements contractuels sont fonction des négociations finales avec investisseurs et prêteurs.



- Les engagements de l'Etat évoluent au cours de la vie du projet:
  - en fonction des risques assumés par lui, par exemple:
    - Modification du cahier des charges et surcoûts liés
    - Coûts sociaux et environnementaux non prévus
    - Dépréciation de devise locale
    - Risque de trafic
    - Risque d'évolution tarifaire ...
  - En fonction de renégociations du contrat, par exemple:
    - Changement de périmètre / de durée
    - Refinancement de la dette

- Un suivi du montant des engagements contingents est nécessaire au regard du budget de l'Etat (redevances annuelles, calcul des indemnités de résiliation ...)

# SOUTIEN PUBLIC

---

## 5. Quelques exemples

## ▶ Autoroute à péage - Sénégal

- Construction d'une autoroute à péage sous forme de concession (30 ans).
- Le risque de trafic est assumé par le partenaire privé
- Phase 1: 25km entre Pikine et Diamniadio
- Phase 2: Extension jusqu'au nouvel aéroport (16,5km).



### Plan de financement Phase 1

Emplois	FCFA Md	Ressources	FCFA Md
Travaux	231	Contributions publiques	306
Libération des emprises	63	Contributions privées	61
Recasement	31		
Restructuration urbaine	23		
Autres	20		
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>Total</b>	<b>368</b>

## Détail des contributions publiques:

- Prise en charge de la totalité de la section gratuite de Malick Sy à Pikine: 107 milliards FCFA
- Prise en charge de la totalité du coût de libération des emprises, financé en partie par la Banque Mondiale
- Prise en charge de la totalité des coûts de recasement et de restructuration urbaine, financés en totalité par la Banque Mondiale et l'AFD
- Prise en charge d'une partie du coût des travaux, financés en partie par la BAD.
- Soit un total de 306 milliards FCFA, ou **83% du coût du projet**

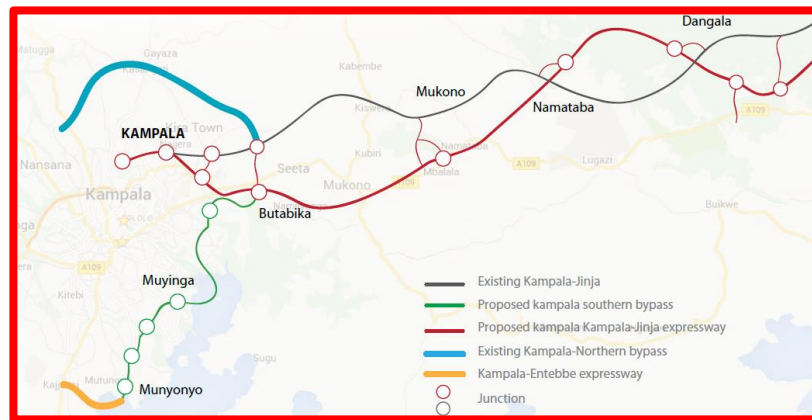
## Détail des contributions privées:

- Fonds propres .....20,8md FCFA
- Prêteurs
  - IFC ..... 13,4md FCFA
  - Banque Africaine de Développement..... 6,8md FCFA
  - BOAD ..... 15md FCFA
  - CBAO..... 5md FCFA

**Soit 17% du coût du projet**

## ► Projet de voie routière rapide - Ouganda

- Projet en cours de développement
- Autoroute à péage de 33km à l'est de Kampala et contournement sud de Kampala (18km).
- PPP d'une durée de 30 ans.
- Le risque de trafic sera pris par l'Etat, qui recevra les revenus de péages.





## Plan de financement envisagé

Emplois	USD m	Ressources	USD m
Coûts du Project ( <i>estim.</i> )	800	Contributions publiques	400
Coûts financiers + Compte de réserve ( <i>estim.</i> )	70	Fonds propres	95
		Dette sénior	375
<b>TOTAL</b>	<b>870</b>	<b>TOTAL</b>	<b>870</b>

### **Contributions publiques envisagées:**

- Prise en charge et financement de la mise à disposition des terrains.
- Financement sous forme de subvention de plus de 50% du coût de construction du projet, financé par:
  - Un don de l'Union Européenne
  - Des prêts concessionnels de l'AFD et de la BAD
- Paiement de redevances de disponibilité, fonction de respect d'objectifs de performance.
- Couverture partielle du risque de paiement des redevances de disponibilité par une garantie de la BAD.
- Indemnités de résiliation

## ► Projet de ligne ferroviaire – France (LGV SEA)

- Construction d'une ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Tours à Bordeaux.
- Contrat de concession de 50 ans attribué par SNCF Réseau.
- Concessionnaire détenu par un sponsor industriel, des fonds d'investissement, et un établissement financier public (25%).
- Risque de Traffic supporté par le partenaire privé. Revenus provenant des péages des opérateurs ferroviaires.



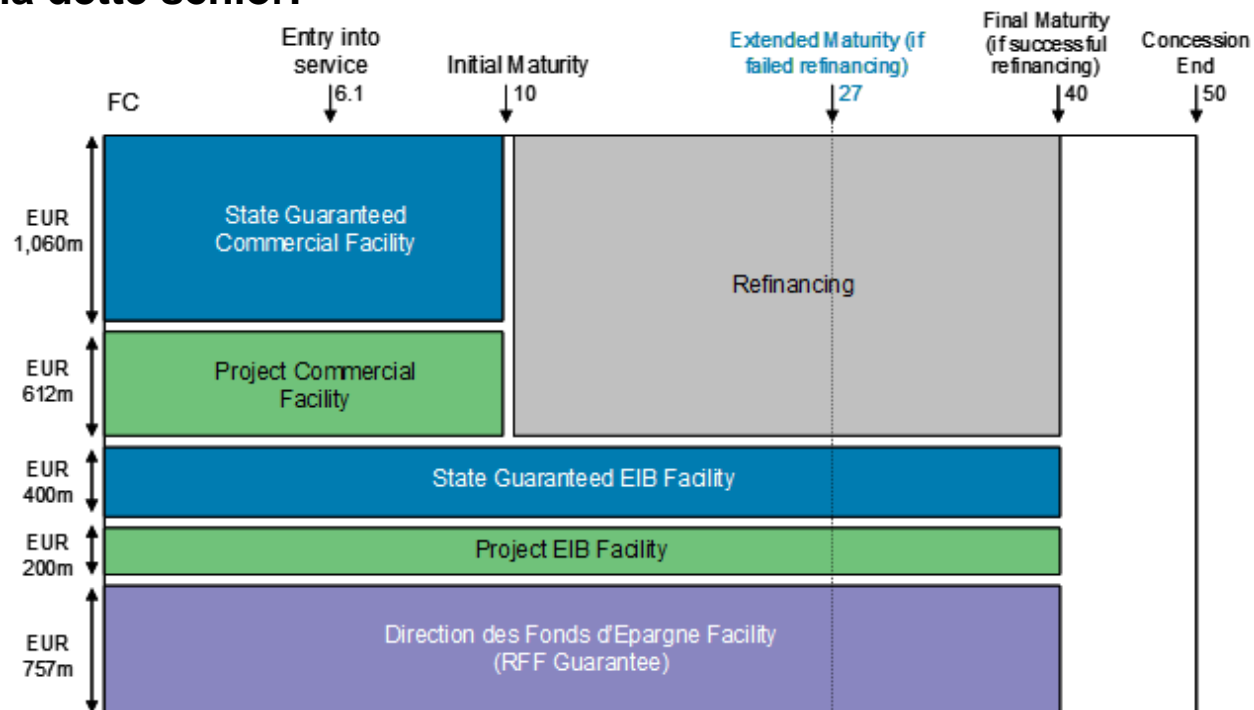
## Plan de financement

Emplois	EUR md	Ressources	EUR md
Contrat EPC	6,2	Contributions publiques	4,05
Coûts financiers	1,25	Capital	0,77
Compte de réserve	0,18	Dette sénior	3,03
Autres	0,22		
<b>Total</b>	<b>7,85</b>	<b>Total</b>	<b>7,85</b>

## Contributions et soutien publics:

- Subvention publique de l'Etat, des collectivités locales et de l'Union Européenne: 3 milliards EUR
- Contribution de SNCF Réseau pour raccordements, aménagement de capacité, adaptation de l'alimentation électrique ... : 1 milliard EUR
- 1,5 milliards EUR de dette garantie par l'Etat
- 750 millions EUR de dette garantie par SNCF Réseau (société publique)
- Fonds propres de la Caisse des Dépôts: 193 MEUR

## Détail de la dette sénior:



- Centrale de production d'électricité et de dessalement, approvisionnée au gaz.
- Contrat de BOO (« Build, Own, Operate ») de 25 ans (après mise en service) avec la société publique d'eau et électricité (EWA).
- Rémunération par EWA divisée en redevance de capacité, redevance de coûts variables, et couverture des coûts d'approvisionnement en matières premières.



## Plan de financement

Emplois	USD m	Ressources	USD m
EPC	1706	Fonds propres	565
Développement	43	CF avant achèvement	18
Autres	201	Dette sénior	1595
Coûts financiers	228		
<b>Total</b>	<b>2178</b>	<b>Total</b>	<b>2178</b>



### Détail du soutien public:

- Pas de contribution financière directe.
- Engagements de paiements d'EWA (conditionnés à la disponibilité de la centrale).
- Garantie des obligations de paiement d'EWA par le Gouvernement Bahreini.
- Événements hors responsabilité de la société privée (guerre, terrorisme, changement de loi, difficultés d'approvisionnement en gaz / pétrole).
- Couverture du risque de change (paiements en USD).
- Indemnités de résiliation.

## Détail des financements privés:

- Fonds propres / quasi fonds propres.....565 mUSD
- Prêteurs
  - Facilités commerciales\* ..... 1095 mUSD
  - Facilités islamiques..... 300 mUSD
  - US Exim Bank..... 200 mUSD

\* Dont une partie couverte par KEIC (Assurance crédit export coréenne)

- Construction d'un aéroport à 45km de Dakar, d'une capacité de 3 millions de passagers.
- Concession accordée à AIBD S.A.
- Délégation d'une partie de la construction et de l'exploitation.
- Projet encore en construction.
- Financement adossé à une redevance spéciale ("RDIA").



### Plan de financement actuel

Emplois	EUR m	Ressources	EUR m
Contrat EPC	456	Collecte RDIA	173
Autres	112	Budget de l'Etat	40
Coûts financiers	40	Dette	415
Provisions pour alea	20		
<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>Total</b>	<b>628</b>

### Détail des contributions publiques:

- Le financement est en partie assuré par la collecte des redevances, mise en place avant le début des travaux, limitant les besoins de contributions publiques.
- L'Etat prend en charge le financement:
  - Des coûts de recasement et autres coûts sociaux
  - Des coûts environnementaux
  - De la construction de bâtiments annexes
  - Des connexions aux réseaux

## Détail des financements externes:

### – Prêteurs

- Islamic Development Bank (IsDB) ..... EUR 70m
- OPEC fund ..... EUR 20m
- Saudi Fund for Development ..... USD 100m
- African Development bank (AfDB) ..... EUR 70m
- Agence Française de Développement (AFD)..... EUR 70m
- BOAD ..... FCFA 25b
- Industrial Development Corp .....EUR 50m
- ICF Debt Pool..... EUR 30m



- Contrat de gestion déléguée de 30 ans accordé par la Communauté Urbaine de Casablanca à LYDEC (1997, avenant en 2009).
- Gestion déléguée de la distribution d'eau potable et d'électricité, assainissement, éclairage public.
- Objectifs de rendement, de taux de raccordement, de qualité de service.

- Programme prévisionnel d'investissement sur 2007-2027: 13,7 milliards MAD, financé par:
  - Le Délégataire (Fonds propres, emprunts, recettes d'exploitation) – 7,5 milliards MAD
  - La participation des tiers (abonnés, promoteurs) – alimentation d'un fonds spécial
  - Les tiers pour le compte desquels les travaux sont effectués
- Le Délégataire reçoit les paiements des usagers
- Il verse des redevances à l'Autorité délégante en % du chiffre d'affaires, définis contractuellement.



## Engagements du Délégrant

- Les biens sont mis gratuitement à la disposition du Délégataire
- Ajustement des tarifs:
  - Prix moyen (par m3 ou kwh) établi initialement, justifiés par les projections financières.
  - Prévisions initiales annuelles de volumes et rendements, sur la durée du contrat
  - Formules de révision fonction de
    - » Coût d'achat de l'eau et de l'électricité
    - » Indices de révision (salaires, indice travaux ..)
    - » Volumes facturés par rapport aux prévisions

## Engagements du Délégrant

- Ajustement des tarifs (suite):
  - Si délai dans l'application des ajustements de tarifs, compensation du Délégataire ou aménagement du programme d'investissement. Peut résulter en la résiliation du contrat
- Révision quinquennale:
  - actualisation, sur la base des performances historiques et des données prévisionnelles, des éléments nécessaires au maintien de l'équilibre économique.
  - Peut concerner tous les aspects du contrat (tarifs, rentabilité, ...)
- Indemnités de résiliation.